

ACTU' SNUEP F.S.U.

LE SYNDICAT
DE L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL
PUBLIC

DÉCEMBRE 2023 • n° 137

Projet de terminale bac pro inacceptable **EN GRÈVE LE 12 DÉCEMBRE !**



POUR LES ÉLÈVES
DE LYCÉE PRO
**LE MINISTÈRE
ORGANISE LE
RENONCEMENT**
ENTRETIEN P.2

SÉCURISATION DES
ÉTABLISSEMENTS :
**QUELLES
MESURES ?**

P.7

**NOUVELLE
HAUSSE
BUDGÉTAIRE
POUR
L'APPRENTISSAGE**
P.8

**LES SALAIRES
NE SUIVENT
TOUJOURS PAS
L'INFLATION**
P.13

FORMATIONS LOCALES, TERMINALE BAC PRO, SAVOIRS FONDAMENTAUX

POUR LES ÉLÈVES DE LYCÉE PRO, LE MINISTÈRE ORGANISE LE RENONCEMENT

ÉRIC NICOLLET est IEN ET-EG de Sciences Biologiques et Sciences Sociales Appliquées et secrétaire général du SUI-FSU, le syndicat unitaire de l'inspection pédagogique. Le SUI-FSU est le seul syndicat d'inspectrices et d'inspecteurs résolument opposé à la réforme des lycées professionnels.

QUEL REGARD PORTE LE SUI-FSU SUR LA RÉFORME DES LYCÉES PROS MENÉE PAR CAROLE GRANDJEAN ?

Cette réforme qui intervient seulement quatre ans après la « transformation de la voie professionnelle », dont au passage aucun bilan n'a été tiré, est en fait une nouvelle étape d'un projet global engagé en 2009 par un certain Jean-Michel Blanquer qui était alors Dgesco¹. C'est avant tout un projet de société, qui est l'expression du mépris de classe de l'idéologie néolibérale. À quoi bon dépenser autant d'argent pour former nos jeunes les plus fragiles, majoritairement issus des milieux les plus défavorisés de notre pays, alors qu'ils sont voués à rejoindre les rangs des profiteurs de minima sociaux ? La solution est toute trouvée, transférer le pilotage de la formation professionnelle aux entreprises. Avec la doctrine de la réponse aux besoins locaux d'emploi, on peut réduire artificiellement (mais temporairement) les chiffres du chômage tout en améliorant les indicateurs de décrochage, de réussite au bac et d'insertion, puisque l'on sort les élèves des formations. Mais pour quoi faire ? Pour occuper de nombreux emplois vacants... et pour cause, ce sont les emplois qui ont les pires conditions de travail et qui sont les moins bien payés ! De la violence de classe !

C'est ainsi que la casse est en train d'être organisée. Avec les familles de métiers qui retardent la professionnalisation des élèves dans une spécialité et l'année de terminale qui devra être bouclée pour le mois de mars, les élèves devront mener un véritable sprint alors que, comme nous le savons tous, c'est de temps dont ils besoin. Et comment croire que nos élèves, souvent proches du décrochage, reviendront en classe après avoir déjà passé leurs examens et

après presque deux mois en dehors du lycée ? En attendant, les IEN reçoivent des consignes « d'adaptation » de la carte des formations, avec des quotas fixés entre 6 et 20 % de fermetures selon les académies. Avec quelle logique ? Aucune, si ce n'est fermer du tertiaire, beaucoup de tertiaire, censé ne pas être insérant (alors que le privé et les CFA en ouvrent à tour de bras) pour le remplacer par de l'accompagnement soins et services aux personnes (dont les débouchés sont déjà saturés). Nous le voyons bien, cette réforme infondée et brutale n'a qu'un but, asservir la formation aux besoins des entreprises en renonçant à l'ambition pour notre jeunesse la plus en difficulté. Notons que Gabriel Attal aura été le premier ministre de l'Éducation nationale à se rendre aux « rendez-vous » du MEDEF pour des déclarations d'amour réciproques.

LE 5 OCTOBRE DERNIER, G. ATTAL A LANCÉ LA MISSION « EXIGENCE DES SAVOIRS ». QUELS SONT LES VÉRITABLES OBJECTIFS VISÉS ?

Cette mission avait huit semaines pour rendre ses conclusions. Et pourquoi pas huit jours lorsque l'on voit à quel point le questionnaire adressé aux personnels était orienté ? Les réponses ne seraient-elles pas déjà écrites ? Encore une fois, la logique est simple : le niveau baisse, alors réduisons les objectifs au strict nécessaire, les savoirs dits « fondamentaux ». Idéologie réactionnaire qui voudrait nous faire croire qu'on veut garantir la réussite de tous par un équipement minimum, quitte à prendre le risque de s'en contenter. Ne soyons pas dupes, l'affirmation des fondamentaux est un tour

de passe-passe où l'on annonce un engagement pour tous alors qu'on organise le renoncement pour beaucoup.

Le modèle de l'équipe ministérielle actuelle est celui d'une école du passé (souvent fantasmée d'ailleurs), qui trie les élèves le plus tôt possible, et met les enseignant·es sous une pression méthodologique qui confond les fondamentaux et les méthodes de leur enseignement. Nous pouvons craindre que la dérive engagée il y a quelques années, qui tend à contraindre de plus en plus l'année (avec l'introduction des

blocs de compétences ou des modules par exemple) et qui veut imposer des progressions types ainsi que des méthodes d'apprentissage, ne soit généralisée avec l'avènement de programmes simplifiés destinés à cocher les cases d'un bagage minimum.

Le corollaire de tout cela étant la labélistation des manuels scolaires, qui viendrait porter un coup définitif à la liberté pédagogique des enseignant·es et à 20 ans de développement d'outils de mutualisation qui, nous le constatons lors de nos inspections, ont pourtant permis de renforcer la diversité et la richesse de leurs productions. Et comme toujours, ceux qui en feront les frais les premiers sont nos élèves de lycée professionnel, dont les horaires d'enseignement général ont déjà été lourdement amputés, et dont les entreprises considèrent que c'est du temps perdu. Exigence des savoirs, vraiment ? Ou renoncement à l'ambition de savoirs exigeants ? ■

« L'AFFIRMATION DES FONDAMENTAUX EST UN TOUR DE PASSE-PASSE OÙ L'ON ANNONCE UN ENGAGEMENT POUR TOUS ALORS QU'ON ORGANISE LE RENONCEMENT POUR BEAUCOUP. »

Propos recueillis par Axel Benoist

1. Directeur général de l'enseignement scolaire

SOMMAIRE

ENTRETIEN P2

Pour les élèves de lycée pro, le ministère organise le renoncement

ÉDITO P3

ACTUALITÉS P4 à 7

Projet de terminale bac pro inacceptable / Fondamentaux et groupes de niveaux / Un futur CAPLP à deux vitesses ? / Sécurisation des établissements : quelles mesures ? / Écoles de production : à quand le bilan ? / Budget 2024 : austérité

POLITIQUES
ÉDUCATIVES P8 & 9

Nouvelle hausse budgétaire pour l'apprentissage / Assiste-t-on à un retour en force du CAP ? / Mentions complémentaires de bac pro : dérégulations évitées / Le harcèlement est intolérable

VIE SYNDICALE P10 & 11

Créer un réseau de secrétaires locaux / Limoges : impacts du pacte sur nos conditions de travail / Créteil : se former sur la DHG / Rennes : stage loi avenir pro

MÉTIERS P12 à 14

LDG carrières : la subordination renforcée / Les salaires ne suivent toujours pas l'inflation / Précarité et inégalités à l'Éducation nationale / Nouveaux droits statutaires en prévoyance

GRAND ANGLE P15

Rassemblement national : ennemi de classe / Nos ripostes antifascistes / L'école dans le viseur de l'extrême droite



38 rue Eugène Oudiné 75013 PARIS

Tél. : 01 45 65 02 56

snuep.nationalawanadoo.fr - www.snuep.fr

Directeur de la publication : Axel Benoit
Collaboratif : F. Allègre, P. Bernard, M. Billaux, E. Jalade, P. Lebouc, L. Trublereau.

Crédits photo : P. Bernard, S. Bontoux, F. Dréan, M.-C. Guérin, A. Koechlin, C. Mayam, C. Peignon, A. Scheidel, Troud.

PAO : Studio Sevillanes

N° CP : 1223 S 05844

ISSN : 2800-8448 - 1 €

Régie publicitaire : Com D'Habitude Publicité, Tél. : 05 55 24 14 03 clotilde.poitevin@comdhabitude.fr

Imprimerie : Compedit Beauregard, ZI Beauregard, BP39, 61600 La Ferté Macé

Encarts : Bulletin d'adhésion

UN AUTRE LYCÉE PRO EST POSSIBLE : EN GRÈVE LE 12 DÉCEMBRE



La situation internationale reste marquée par des guerres dont les impacts sont terribles sur les populations, notamment palestinienne, israélienne et ukrainienne. Après les crimes commis par le Hamas contre les civils d'Israël, ce sont maintenant les forces israéliennes qui, par leurs assauts sur la bande de Gaza, se livrent à un véritable massacre. Le SNUEP, aux côtés de la FSU, appelle au cessez-le-feu et rappelle son exigence d'une paix juste et durable dans le respect du droit international. Il exige aussi le respect des libertés d'expression et de manifestation en France.

Alors que les salaires restent une des préoccupations centrales des personnels, le ministère répond « solde de tout compte » et « travailler plus pour gagner plus ». Alors que les personnels ont besoin de reprendre la main sur les métiers, il réplique par plus de pratiques imposées. Alors que les équipes pédagogiques veulent travailler en confiance, il organise leur division. Alors que les personnels des lycées pros réclament plus de temps pour faire réussir les jeunes, il augmente le temps en entreprise.

Le gouvernement s'entête à imposer sa réforme inique et destructrice des LP au mépris des organisations syndicales et des personnels qu'elles représentent.

« LE PROJET DÉVOILÉ FIN NOVEMBRE PAR LA MINISTRE DÉLÉGUÉE REPOSE SUR UNE NOUVELLE DIMINUTION DES HORAIRES POUR LES ÉLÈVES. »

Le projet dévoilé fin novembre par la ministre déléguée repose sur une nouvelle diminution des horaires pour les élèves, y compris hebdomadaires. Les heures ajoutées l'année de terminale pour les enseignements généraux, l'éco-droit/éco-gestion et la PSE sont à moyens constants. En conséquence, les élèves auront deux heures de cours en moins en seconde et première et les enseignements professionnels seront rabotés en terminale. Pourtant, le temps en atelier fait déjà cruellement défaut pour que les jeunes s'approprient des savoirs professionnels solides.

L'augmentation des PFMP et l'organisation des épreuves en terminale, conjuguées à des secondes « familles de métiers » néfastes et inégalitaires, impliquent qu'après un bac pro en 3 ans, puis en 2 ans, on se dirige vers 1,5 an !

Les lycées pros forment à des métiers mais ils portent aussi l'exigence de former des citoyen·nes, capables de s'adapter aux évolutions de la société. Le gouvernement ne l'entend pas de cette oreille et se plaint dans son saccage des lycées pros. Le modèle de l'apprentissage reste sa boussole et une autre modification des examens déjà annoncée pour 2026 aura pour but de faciliter le développement des CFA.

Le SNUEP-FSU continuera de combattre la réforme Grandjean des lycées pros et appelle les collègues à la grève et aux manifestations le 12 décembre. Un autre lycée pro est possible ! Un lycée pro qui doit sortir des griffes du ministère du Travail. Un lycée pro adossé à des formations ambitieuses et équilibrées pour renforcer son rôle qualifiant, diplômant et émancipateur. Un lycée pro porté par des personnels renforcés dans leur professionnalité avec des salaires véritablement revalorisés.

FRÉDÉRIC ALLÈGRE

Co-scrétaire national

RÉFORME VOIE PRO ET CONSÉQUENCES POUR LES ÉLÈVES ET LES ENSEIGNANT·ES

PROJET DE TERMINALE BAC PRO INACCEPTABLE

Un an après les premières annonces, le ministère s'est contenté de deux bilatérales avec les syndicats en guise de dialogue social, sans document de travail, pour dévoiler l'agenda et les grandes lignes de son projet : des textes présentés dès ce mois de décembre, à appliquer à la rentrée 2024. Cet empressement permanent, malgré l'opposition des enseignant·es et des syndicats, montre bien que cette réforme sert d'autres intérêts que ceux des élèves et des personnels.



© Marie-Caroline Guérin

« L'ANNÉE SCOLAIRE SERAIT DONC RAMENÉE À 22 SEMAINES DE COURS PLUS 6 SEMAINES DE PFMP POUR L'ENSEMBLE DES ÉLÈVES, SUIVIE DE DEUX PARCOURS DISTINCTS DE 6 SEMAINES. »

CALENDRIER BOULEVERSÉ

La ministre C. Grandjean, en charge de l'enseignement et de la formation professionnels, est obnubilée par l'insertion professionnelle des jeunes la plus rapide possible, principalement vers les métiers en tension, quitte à désorganiser et mettre en difficulté les LP. Après une première mise en place de dispositifs essentiellement voués à cette insertion¹, le ministère confirme son choix de vouloir augmenter le nombre de PFMP à 12 semaines pour les élèves qui choisiraient l'insertion professionnelle après l'examen du bac pro. L'année scolaire serait donc ramenée à 22 semaines de cours plus 6 semaines de PFMP pour l'ensemble des élèves, suivie de deux parcours distincts de 6 semaines. Ceux et celles souhaitant continuer leurs études entreraient dans un parcours de préparation au BTS, les autres poursuivraient leur « formation » en entreprise. La grande majorité des épreuves d'examen du bac pro serait nettement avancée pour tous les candidat·es.

CERTIFIER PLUTÔT QU'ENSEIGNER

Le premier projet de la ministre C. Grandjean prévoyait de concentrer les PFMP obligatoires en un bloc de 6 semaines consécutives sur mars et avril. Le SNUEP-FSU l'a dénoncé et a averti que cela allait à l'encontre des choix des équipes pédagogiques dans les établissements et rendrait les enseignant·es redéposables d'heures du fait de la base actuelle de calcul réglementaire sur 3 semaines². Mais de l'aveu même du ministère, dans un contexte où l'apprentissage va encore se développer, mettre en place des parcours différenciés en terminale permet surtout de libérer les plateaux techniques et les enseignant·es pour faire passer l'évaluation des candidat·es libres, dont le nombre augmente (la plupart des CFA et autres écoles privées n'étant pas habilités à le faire). Et même si le ministère dit ne pas vouloir modifier les statuts, l'organisation de l'année de terminale engendrera une forme d'annualisation de nos services.

ET LE CAP ?

Le ministère n'a toujours rien dévoilé de ses projets pour le CAP, hormis les possibles ouvertures et fermetures en lien avec les demandes des entreprises locales. Lors des rares moments d'échanges avec le cabinet de la ministre déléguée à l'enseignement et à la formation professionnels, le sujet a été évoqué succinctement et renvoyé à plus tard. Pour le SNUEP-FSU, il est pourtant nécessaire de revoir la grille horaire du CAP qui a subi de fortes coupes lors de la réforme de 2018 : abroger les dispositifs obligatoires inefficaces et renforcer les heures disciplinaires pour avoir plus de temps avec les élèves. ■

NOUVELLE BAISSE DES HEURES

Contrairement aux annonces, ce projet diminue à nouveau le temps de formation puisque les élèves de seconde et de première auraient 28 heures de cours par semaine au lieu de 30 actuellement, et en terminale les 31,5 heures hebdomadaires (+1,5) seraient sur 22 semaines au lieu de 26 actuellement.

La mise en place de groupes de niveaux à effectifs réduits en seconde et en première, pour développer les « fondamentaux », se fera au détriment du temps nécessaire à l'acquisition des notions du programme. Ces groupes conçus à partir des tests de positionnement ne permettront pas de faire progresser tous les élèves mais contribueront à l'externalisation de l'accompagnement des élèves et des apprentissages. Pour certain·es élèves, l'accès aux savoirs serait cantonné à ces seuls « fondamentaux ».

Les conditions de travail risquent aussi de se dégrader.

Pour les examens, le ministère envisage dès 2026 d'alléger l'ensemble des CCF pour généraliser l'évaluation au fil de l'eau à travers le développement de chronophages livrets de compétences. Les enseignant·es devront donc avancer à tâtons, sans pouvoir répondre aux interrogations des élèves de seconde et de leurs familles.

Le SNUEP-FSU dénonce ce démantèlement de la voie professionnelle et continue de porter un autre projet, avec des heures rendues aux disciplines, respectueux du travail des PLP et des spécificités du LP³. ■

Muriel BILLAUX, Jérôme DAMMEREY

1. Gratification des PFMP, bureau des entreprises, *Tous droits ouverts, Ambition emploi*
2. <https://snuep.fr/pfmp/>
3. <https://snuep.fr/terminale-bac-pro-2024/>

CARTE DES FORMATIONS : RÉSISTER

« Nous assumerons désormais le choix de fermer des filières qui font le plein mais ne sont plus insérantes, et celui d'ouvrir des filières insérantes qui resteront vides au départ » a déclaré un cadre d'une Région académique dès le lancement de la refonte de la carte des formations, en juillet 2023. Toutes les Régions académiques travaillent au pas de charge pour réaliser cette réforme sans précédent, dont l'objectif affiché est de modifier 15 % des formations d'ici 2026, avec des fermetures massives dès la rentrée 2024, inscrites dans les prochaines DHG.

Face à cela, le SNUEP-FSU décrète la mobilisation générale !

► Dans les académies, nous alertons les collègues : des centaines de sections seront fermées, des postes supprimés avec des mutations subies et des reconversions forcées. Nous exigeons la présentation des plans « ressources humaines » envisagés.

► Dans les conseils d'administration, nous exigeons des informations sur les éléments de diagnostic (ORION) transmis par les chef·fes d'établissement et les propositions d'ouvertures / fermetures / évolutions de capacité d'accueil.

► À tous les niveaux institutionnels, les élu·es et représentant·es FSU dans les CREFOP¹, Régions académiques, CAEN² s'opposent à la mise en œuvre de cet adéquationnisme radical. Des audiences auprès des Conseils régionaux sont sollicitées pour dénoncer notamment le rythme effréné de la réforme qui va déstabiliser les plateaux techniques et les structures pédagogiques des LP.

► Enfin, nous n'oublions pas que d'après le Code de l'Éducation (non modifié, pour l'instant) ce sont les CA des EPLE qui ont la main sur leur offre de formation : en décembre 2023 et en 2024, les élu·es SNUEP-FSU prendront leurs responsabilités ! ■

Nicolas VOISIN

1. Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles
2. Conseil académique de l'Éducation nationale



7 AVEC LE PROJET DE LA MINISTRE, LES ÉLÈVES AURONT L'ÉQUIVALENT DE 7 SEMAINES DE COURS EN MOINS POUR PRÉPARER LEUR BAC PRO. LES ÉLÉMENS DE LANGAGE NE CACHERONT PAS LA NOUVELLE BAISSE DU TEMPS DE FORMATION, BIEN RÉELLE POUR CES ÉLÈVES : UNE PERTE DE 203 HEURES DE COURS, DONT 87 EN TERMINALE.

CONTRE PROJET DU SNUEP-FSU

BAC PRO	Heures hebdomadaires	Gain / actuel
Enseignement professionnel	13	+ 3
Éco-gestion / Éco-droit	1,5	+ 0,5
Prévention Santé Environnement	1,5	+ 0,5
Français / Histoire-Géo / EMC (dont 1h Atelier philo 1 ^{re} et T ^{le})	5,5	+ 2
Mathématiques	2,5	+ 1
LV1	2,5	+ 0,5
Sciences ou LV2	2	+ 0,5
Arts Appliqués	1,5	+ 0,5
EPS	4	+ 1,5
Total élève	34	+ 4

Effectifs :

- > enseignement professionnel : 12 élèves maximum (moins dans certaines spécialités)
- > enseignements généraux : 24 élèves maximum + groupes réduits
- > 2^{de} bac pro : toutes les heures en groupes réduits

CAP	Heures hebdomadaires	Gain / actuel
Enseignement professionnel	14	+ 4
Éco-gestion / Éco-droit	2	
Prévention Santé Environnement	2	+ 1
Français / HG / EMC	4,5	+ 2,5
Mathématiques-Sciences	3,5	+ 2
LV1	2	+ 0,5
Arts Appliqués	2	+ 1
EPS	4	+ 1,5
Total élève	34	+ 3

Effectifs :

- > enseignement professionnel : 6 élèves maximum
- > enseignements généraux : 12 élèves maximum, regroupements avec d'autres classes interdits

GABRIEL ATTAL ET LE CHOC DES SAVOIRS

FONDAMENTAUX ET GROUPES DE NIVEAUX

Lors de la journée mondiale des enseignant·es, G. Attal a annoncé un « choc des savoirs » pour l’École, du primaire aux trois voies du lycée. Une mission de moins de deux mois a été mise en place sur le sujet, sous la tutelle du ministère.



© Patrick Bernard

En complément de l’enquête, très orientée, à destination des enseignant·es, mais à laquelle n’importe qui pouvait répondre plusieurs fois, les chargé·es de mission ont auditionné les organisations syndicales, dont le SNUEP, au sein des délégations FSU collège et lycées.

À la lecture des documents et axes préparatoires fixés par le ministère, le SNUEP-FSU a compris que l’objectif de la mission n’était pas compatible avec les mandats qu’il défend. Le ministère veut avant tout développer les savoirs qualifiés de *fondamentaux*, et organiser des enseignements par groupes de niveaux. Et comme il faut travailler à moyens constants, les autres disciplines pourraient être noyées dans un « enseignement de culture générale ».

Lors de l’audience consacrée aux lycées, le SNUEP-FSU a développé sa vision de ce qui permettrait d’accroître les savoirs des élèves de la voie pro :

➤ Revenir à des enseignements et des évaluations fondés sur les savoirs, ainsi

que sur les savoir-faire associés, plutôt que de les utiliser comme simples supports à l’acquisition et à l’évaluation de compétences plus ou moins transversales.

➤ Redonner du temps à tous les enseignements disciplinaires, les seuls véritables enseignements susceptibles de développer la culture générale des élèves, et cesser de jeter de la poudre aux yeux en multipliant les « gadgets » pédagogiques.

➤ Intégrer la philosophie en LP, et en faire au minimum une vraie option, avec un programme national et une épreuve à l’examen.

➤ Développer les options proposées en LP qui doivent toutes bénéficier d’un programme national et d’une épreuve.

➤ Diminuer le nombre d’élèves dans les classes et accroître les dédoublements, notamment en 2^{de}, afin que tou·tes les élèves puissent retirer le plus grand bénéfice possible des enseignements disciplinaires et progresser plus facilement. Cela permettrait à la fois de mettre en œuvre une réelle différenciation

« LE SNUEP-FSU A DÉVELOPPÉ SA VISION DE CE QUI PERMETTRAIT D’ACCROÎTRE LES SAVOIRS DES ÉLÈVES DE LA VOIE PRO. »

FUTUR CAPLP À DEUX VITESSES ?

Dans le cadre d’une concertation sur l’attractivité du métier, un groupe de travail s’est réuni début novembre sur la thématique des concours. Premier constat : la documentation fournie par le ministère oublie complètement les CAPLP, ce qu’a dénoncé le SNUEP-FSU. Le ministère envisage un concours au niveau licence, voire bac+2 pour les disciplines professionnelles du CAPLP. Pour candidater, il faudrait détenir le diplôme requis ou être en dernière année de formation. Les lauréat·es seraient ensuite stagiaires pendant deux ans. En première année, 25 % de la formation seraient consacrés à des stages d’observation. En seconde année, les stagiaires seraient à mi-temps en responsabilité et ainsi comptabilisés comme moyens d’enseignement. En première année, la rémunération sous statut d’ « élève professeur » correspondrait à l’indice minimum de la Fonction publique (le SMIC) puis à celle du 1^{er} échelon (sauf si reclassement) en tant que fonctionnaire stagiaire la 2^{ème} année. Cette proposition reprend des éléments qui peuvent paraître positifs mais suscite beaucoup de craintes : découplage enseignement général/enseignement professionnel, statut des recruté·es, contenu de formation. Le SNUEP-FSU reste mobilisé sur cette question pour faire entendre la voix professionnelle. ■

Fabien MÉLANIE

pédagogique et de traiter la difficulté scolaire pendant les heures « ordinaires », sans stigmatisation.

Reçu également sur le collège, le SNUEP-FSU a défendu la place des SEGPA et des 3^e prépa-métiers qui doivent avoir les moyens de fonctionner avec des enseignements préprofessionnels et de découverte professionnelle renforcés. Lors de ces audiences, la délégation FSU et le SNUEP ont évité l’écueil des axes du ministère. Si les chargés de mission ont écouté, il n’est pas certain qu’ils aient entendu, et les conclusions de cette mission n’iront donc probablement pas dans le sens de nos mandats. ■

Franck FERAS

SÉCURISATION DES ÉTABLISSEMENTS : QUELLES MESURES ?

Après l'assassinat de Dominique Bernard, G. Attal a réuni plusieurs fois les organisations syndicales afin d'échanger sur les urgences en matière de sécurisation des établissements.

Le SNUEP-FSU et les syndicats de la FSU ont rappelé l'inaction coupable du ministère et des collectivités territoriales depuis l'assassinat de Samuel Paty il y a 3 ans. Même les quelques lycées pros qui ont connu des intrusions graves – heureusement peu nombreuses – n'ont pas bénéficié des travaux nécessaires pour empêcher les effractions. Pire, certains d'entre eux ne bénéficiaient même pas de dispositif PPMS. Le SNUEP-FSU a donc exigé que la priorité soit accordée à ces établissements

et que pour tous soient engagés au plus vite les travaux nécessaires de réparation des portails défectueux, des entrées de parking bloquées ou des sas inopérants. Il ne s'agit pas ici de surenchère aux portiques ou aux caméras mais bien de respecter le droit des personnels à travailler sereinement dans leurs établissements. La FSU a aussi dénoncé les rectorats,

voire les équipes de direction, qui entrent très souvent les demandes de protection fonctionnelle et ne reconnaissent pas les accidents de service aux collègues gravement menacés. Ces refus sont inacceptables et le devoir de protection des personnels par l'administration doit être effectif et respecté.

Enfin, nous avons rappelé qu'il était primordial que les établissements disposent d'équipes pluriprofessionnelles complètes et d'un nombre suffisant d'adultes. Chacun pose un regard différent et tisse

une relation particulière avec les jeunes ; ces actions mutualisées permettent souvent d'anticiper et prévenir des événements graves. Nous avons donc interpellé le ministre sur la cohérence de sa politique afin qu'il remédie au problème de sous dotation des lycées pros en AED et qu'il renonce à supprimer les postes. ■

Sigrid GÉRARDIN

« RESPECTER LE DROIT DES PERSONNELS À TRAVAILLER SEREINEMENT DANS LEURS ÉTABLISSEMENTS. »



PROTÉGER LE STATUT D'ÉLÈVE ÉCOLES DE PRODUCTION : À QUAND LE BILAN ?

Le SNUEP avec la FSU ne cesse de dénoncer les écoles de production, établissements privés hors contrat qui peuvent par reconnaissance de l'État prétendre à des financements publics. Présentées comme des établissements déve-

loppant une pédagogique innovante, il s'agit avant tout d'entreprises qui mettent des jeunes au travail, gratuitement, au détriment d'une formation de qualité. La divulgation des rapports d'inspection annexés aux demandes de reconnaissance nous a permis de pointer des manquements graves à la sécurité la plus élémentaire et des carences manifestes en termes de formation. Dans ce contexte, la FSU, opposée à ces « écoles » a déposé un vœu en intersyndicale lors du dernier CSE¹ demandant une mission de suivi et un bilan, à réaliser conjointement par les inspections de l'Éducation nationale et du Travail. ■

Jérôme DAMMEREY

1. Conseil supérieur de l'Éducation

BUDGET 2024 : AUSTÉRITÉ

Le recours répété au 49.3 est resté de mise pour adopter les recettes et les dépenses du budget 2024 marqué par l'austérité avec une baisse de 1,1 % des dépenses de l'État. Le budget de l'Éducation nationale augmente de 3,9 milliards d'euros (+ 6,5 %) principalement du fait des mesures salariales. La hausse globale de 560 emplois est due à la création de 3 000 emplois d'AESH et 253 d'administratifs. En parallèle, 484 postes seront supprimés dans le 2nd degré, 1 709 dans le 1^{er} degré et 79 emplois d'AED (soit 352 en 2 ans) alors que les vies scolaires manquent déjà de personnels.

La politique éducative d'E. Macron avantage clairement l'enseignement privé puisqu'il bénéficie de la plus forte augmentation de budget (+ 6,7 %), notamment l'enseignement professionnel privé (+ 15 %).

LYCÉES PROS GRIGNOTÉS PAR LA RÉFORME

L'enseignement professionnel public subira un tiers des suppressions d'emplois dans le 2nd degré : moins 218 postes, soit l'équivalent de 4 LP fermés. La réforme des lycées pros menée tambour battant par la ministre

C. Grandjean aura des conséquences dès la rentrée 2024. En six ans, le gouvernement aura supprimé 1 621 postes, soit 30 LP. Le Pacte LP budgété équivaut à 15 % des emplois de l'enseignement professionnel public, 9 000 postes.

SÉCURITÉ SOCIALE SOUS-FINANCIÉE

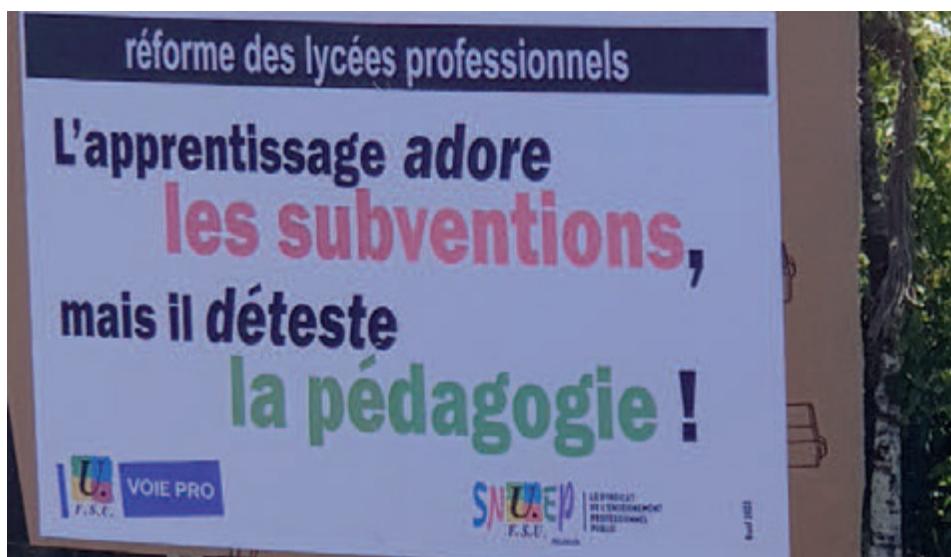
Le gouvernement table sur un accroissement de 3,2 % des dépenses d'assurance maladie alors que les dépenses augmentent en moyenne de 4 % par an en euros constants et que l'inflation est estimée à 2,6 % par le gouvernement. Inefficaces pour l'emploi, les exonérations de cotisations employeurs sont maintenues. Autant dire que le gouvernement crée la pénurie de soins et organise le déficit de la sécurité sociale pour mieux justifier de futures réformes dévastatrices. ■

Axel BENOIST

PENDANT QUE LES LYCÉES PROS SE SERRENT LA CEINTURE

NOUVELLE HAUSSE BUDGÉTAIRE POUR L'APPRENTISSAGE

En préparant le budget 2024, le gouvernement confirme vouloir poursuivre le développement de l'apprentissage. Il maintient son objectif de faire signer 1 million de contrats par an. Pour cela, il augmente les sommes allouées au programme « développement des compétences par l'alternance ».



© Cendrine Peignon

Tout en mettant à contribution l'ensemble des ministères pour économiser des milliards, le gouvernement poursuit sa politique « généreuse » en faveur du développement de l'apprentissage. Si l'objectif du million d'apprenti·es demeure, le projet annuel de performance nous apprend que le gouvernement voudrait passer de 40 % d'apprenti·es aux niveaux 3 et 4 à 60 % « grâce à une politique volontariste de ciblage des premiers niveaux de qualification », soit environ 300 000 contrats en plus pour ces niveaux d'ici 2027 !

Alors que l'orientation vers la voie générale et technologique est en hausse depuis le milieu des années 2000 (+ 10 points en 15 ans), les effectifs de la voie professionnelle continuent à baisser. Un tiers des jeunes se sont inscrit·es en CAP dont près de la moitié en apprentissage et deux tiers en bac pro, très majoritairement sous statut scolaire. Les apprenti·es ne représentant encore que 17 % des jeunes de la voie pro¹, l'enseignement professionnel scolarisé reste un vivier dans lequel l'apprentissage peut encore se tailler de belles parts de marché ! Pour cela, le gouvernement fait perdurer les aides à l'embauche d'apprenti·es,

formidable effet d'aubaine répondant aux attentes des employeurs qui, avec cette main d'œuvre gratuite, peuvent baisser le « coût » du travail, économiser sur la formation à un poste, réduire les dépenses de recrutement. Les crédits de paiement inscrits au PLF 2024 pour les aides à l'embauche d'alternant·es passerait ainsi à un niveau record de 3,9 Mds € (pour les apprenti·es, hors contrats de professionnalisation) auxquels il faut ajouter 1,7 Md € d'exonération fiscale ainsi qu'un renflouement des caisses de

France compétences, avec une dotation budgétaire de 2,5 Mds € en 2024.

Ce système de formation très coûteux reste dans une large mesure inefficace, inégalitaire et discriminant. La qualité de ses contenus et de son encadrement est peu, voire non contrôlée et il instaure de fait une concurrence déloyale permettant de développer massivement les formations privées. Il produit de nombreuses ruptures de contrat, plus de 200 000 abandons de formation chaque année et donc une déqualification d'une partie de la jeunesse. En 2021, près de 22 Mds ont été dépensés pour l'apprentissage, dont 16,8 Mds d'argent public.

Le SNUEP, avec la FSU, redemande de toute urgence, à l'instar d'ailleurs de la Cour des comptes cet été, de mettre fin aux aides exceptionnelles versées aux employeurs d'alternant·es et de réinvestir massivement dans le service public de la formation professionnelle initiale sous statut scolaire pour permettre à tous les jeunes d'accéder à une formation diplômante. ■

Jérôme DAMMEREY

1. Sur 953 600 apprenti·es au 31 décembre 2022 (DEPP), environ 40 % le sont au niveau bac et infra bac. En 10 ans, le nombre d'apprenti·es de 18 ans et moins est passé de 164 934 à 256 130 (DARES).

STAGES EN SECONDE GT : DOMMAGES COLLATÉRAUX EN PERSPECTIVE

Dorénavant, les 500 000 élèves de seconde GT devront effectuer deux semaines de stage en juin. Comme le prouvent les IPS¹ des lycées généraux et technologiques, ces jeunes ont de meilleurs réseaux et seront en concurrence directe avec les lycéen·nes professionnel·les. Parallèlement, une bonne partie des élèves de terminale bac pro seront aussi contraint·es d'effectuer une PFMP en juin, ce qui laisse augurer quelques difficultés pour l'organisation annuelle de ces périodes pour les classes de seconde et de première de LP !

Encore une mesure qui montre toute la considération de ce ministère pour l'École en général et les élèves de LP en particulier... ■

Franck FERAS

1. Indices de position sociale

ASSISTE-T-ON À UN RETOUR EN FORCE DU CAP ?

Aujourd’hui centenaire, le CAP avait bien failli disparaître avec l’essor de la scolarisation des jeunes au milieu des années 70. Le développement de l’apprentissage lui redonne aujourd’hui de la vigueur.

La généralisation du parcours en 3 ans de 2009 a eu pour effet de mettre le bac pro au cœur de la politique éducative du ministère de l’Éducation d’alors. De nombreux bacs pros ont été rénovés, voire créés et l’augmentation du nombre de places offertes à ce niveau a permis de multiplier le nombre de bachelier·es professionnel·les. Cette réforme a aussi largement marginalisé le CAP, devenu un diplôme intermédiaire, même si sa formation en deux ans a été maintenue contrairement à celle du BEP. Surtout réservé aux publics les plus fragiles, le CAP a alors été repensé comme un parcours pour les élèves ne pouvant intégrer le cursus du bac pro en 3 ans.

Depuis la reprise en main des CPC¹ par les branches professionnelles, force est de constater que le parcours de l’élève se construit prioritairement à partir du CAP, diplôme pivot de ce parcours, qui

redevient le niveau d’entrée dans le métier plébiscité par les professionnels. Cette dynamique autour du CAP voit réapparaître des certifications remises au goût du jour pour permettre la poursuite d’étude en apprentissage. Ainsi les certificats de spécialisation de niveau 3 (ex-mentions complémentaires) se multiplient (dans l’aide à la personne, l’alimentation...) et les brevets professionnels ou les brevets techniques des métiers délivrés par les chambres des métiers et de l’artisanat ont le vent

en poupe. Ce recentrage sur le CAP, dans un contexte fort de baisse du coût du travail au détriment du salaire socialisé, favorise le développement de l’apprentissage, dont s’emparent notamment les petites entreprises qui profitent des importantes aides à l’embauche d’apprenti·es. ■

Jérôme DAMMEREY

1. Commissions professionnelles consultatives

MENTIONS COMPLÉMENTAIRES DE BAC PRO DÉRÉGULATIONS ÉVITÉES

Un arrêté présenté lors du CSE¹ du 16 novembre dernier modifie les attendus permettant d’accéder à une Mention complémentaire (MC) de niveau 4, prochainement Certificat de spécialisation, conditionnée jusqu’à présent à l’obtention d’un bac pro.

Cet arrêté prévoyait initialement, pour toutes les MC de ce niveau, l’ajout de la mention « ou en préparation » à la phrase « être titulaire d’un bac pro ». Cet ajout a priori anodin aurait ouvert l’accès aux MC aux élèves ayant seulement « préparé » le bac pro sans l’obtenir. Cela aurait été contradictoire avec la nature « complémentaire » des MC et aurait encore affaibli le diplôme du bac pro. Le SNUEP-FSU s’y est donc opposé lors de la commission spécialisée des lycées et, petite victoire, cet ajout a été retiré pour le CSE. ■

Franck FERAS

1. Conseil supérieur de l’Éducation

© Marie-Caroline Guérin



LE HARCÈLEMENT EST INTOLÉRABLE

Le 27/09 dernier, peu après le suicide d’un adolescent et la révélation des scandaleux courriers envoyés par le Rectorat de Versailles, des mesures ont été présentées par la Première ministre. Elles surviennent trois mois après le rejet unanime le 28/06 par le CSE d’un projet de décret uniquement répressif et ignorant la complexité du harcèlement. Ce nouveau plan semble montrer une certaine prise de conscience. Bonne nouvelle, car la lutte contre le harcèlement en milieu scolaire ne doit pas se faire dans l’improvisation, à coups de communication, sous les pressions médiatiques et politiques. Des outils utiles sont mis en place, mais il s’agit maintenant d’écouter les personnels et les moyens doivent suivre pour concrétiser les actions éducatives sur le terrain. Pour le SNUEP-FSU, trois points sont décisifs :

- Accroître la capacité des équipes à recevoir la parole des victimes, avec une meilleure formation des personnels ;
 - Assurer le traitement et le suivi des cas identifiés, dans une démarche fondamentalement pédagogique, articulant les sanctions nécessaires et les mesures éducatives indispensables – y compris pour les harceleurs – avec des moyens en vie scolaire, assistance sociale, Psy-EN, infirmier·es ;
 - Accentuer la prévention, en luttant contre l’obscurantisme qui en est le terreau, avec la remise en place des heures d’enseignement perdues, une amélioration des conditions de travail et de rémunération des équipes éducatives.
- Soulignons que si le harcèlement en milieu scolaire est un fléau nécessitant la mobilisation de toute la communauté éducative, c’est dans toute la société – et au niveau de celles et ceux qui nous gouvernent – que doivent être combattus et bannis les discours de haine, de rejet de l’autre et des différences, du communautarisme, du sexism. ■

Nicolas VOISIN

STAGE INTERSYNDICAL SNUEP-SNES-SNEP

CRÉER UN RÉSEAU DE SECRÉTAIRES LOCAUX

Le SNUEP, le SNES et le SNEP, les trois syndicats du 2nd degré de la FSU, ont organisé un stage de formation syndicale « Crée et animer un réseau de SL ». L'objectif était de former des militant·es académiques afin de développer le maillage syndical de la FSU.



« MAINTENIR DES CONTACTS FORTS AVEC NOS SYMPATHISANT·ES LOCAUX EST UNE NÉCESSITÉ POUR RENFORCER NOS MANDATS ET RECUEILLIR LE SOUTIEN LE PLUS LARGE DANS NOS ÉTABLISSEMENTS. TOUTES LES PRISES DE PAROLES DES INTERVENANT·ES ET LES TÉMOIGNAGES DES COLLÈGUES DURANT CE STAGE ONT VISÉ À DÉPLOYER CE TRAVAIL COMMUN, DANS CHACUNE DES SALLES DES PROFS. »

Stéphane D.

PLP, académie de Créteil

Lors de la conception du stage, nous savions que c'était un premier pas pour commencer à construire un travail commun sur les S1/SL¹ du 2nd degré SNES/SNUEP/SNEP. Après un point actualité présenté par Coralie Benech, Sigrid Gérardin et Sophie Vénétitay, respectivement co-SG du SNEP-FSU, du SNUEP-FSU et du SNES-FSU, le stage s'est déroulé en 6 séquences :

- L'importance du S1/SL dans notre syndicalisme ;
- Partir des pratiques syndicales : difficultés et pistes pour développer les S1/SL ;

- Droit syndical et militantisme du S1/SL ;
- Outils de formation pour créer des réseaux de S1/SL et pour aller à la rencontre des collègues ;
- Syndicalisation ;
- Formation syndicale des S1/SL : un enjeu crucial.

Il en est ressorti une forte volonté de construire collectivement une organisation avec des S1/SL du 2nd degré et la mise en commun de nos forces. Cela n'empêchera aucunement, par la suite, d'élargir la démarche, avec le premier degré comme avec d'autres syndicats de la FSU. Le premier pas est plus simple sur le lieu professionnel de l'établissement et les métiers de l'éducation, mais il pourra en appeler d'autres, en partant des problématiques et des revendications communes.

La section syndicale d'établissement est indispensable pour créer des rapports de force au niveau local, puis pour les construire et les développer au niveau national. Le ou la secrétaire de S1/SL doit être un·e créateur·trice de lutte (en lien avec les SN²) qui engendre du collectif et rompt l'isolement, tant au sein de l'équipe éducative qu'entre établissements (d'où la nécessité d'un réseau de S1/SL qui communiquent).

Un·e secrétaire S1/SL ne peut pas tout savoir. Parfois vrai « couteau suisse » face à la diversité des problèmes, il ou elle est surtout un aiguilleur à la base du réseau syndical, capable d'obtenir des réponses grâce aux syndicats nationaux et à leurs relais.

Pour renforcer le rapport de force syndical, trois missions ont été données aux SN et à leurs militant·es : créer/développer le réseau de S1/SL, en former les membres et l'animer. ■

Serge BERTRAND

1. S1/SL : secrétaire local ou section locale

2. Syndicats nationaux

LIMOGES : IMPACTS DU PACTE SUR NOS CONDITIONS DE TRAVAIL ET SUR NOTRE STATUT

C'est devant une vingtaine de PLP que Jérôme Dammerey, PLP Maths-sciences, ancien secrétaire général du SNUEP-FSU et membre du Conseil supérieur de l'Éducation, est venu animer un stage à Limoges le 19 octobre dernier. Après un rappel historique sur l'apprentissage et sa mise en œuvre, Jérôme a décrypté la réforme des lycées professionnels annoncée à partir de la rentrée 2024, sans manquer d'aborder les conséquences pour nos élèves et pour la carte des formations ainsi que les risques qu'elle fait peser sur notre statut. Les collègues intéressé·es et demandeurs ont pu échanger et participer activement à cette formation. Une formation semblable est prévue en Corrèze courant décembre afin de permettre à tou·tes d'en profiter. ■

Christophe TRISTAN

CRÉTEIL, STAGE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Se former sur la DHG

Le 14 novembre, une vingtaine de collègues, syndiqué·es ou non, ont participé au stage syndical « Comprendre sa Dotation Horaire Globale » organisé par le SNUEP-FSU Créteil. Tous les ans la demande est forte pour déchiffrer la dotation des établissements. Les collègues souhaitent comprendre comment et combien d'heures sont données, quel volume complémentaire est accordé, selon quels critères, et quelles sont les possibilités de ventilation de ces heures. Ce stage permet à chacun de construire la DHG de son établissement, anticiper les choix à faire pour proposer une répartition alternative à celle de la direction, exiger des créations de postes, et connaître les manières de s'opposer aux DHG en baisse.

Nous avons profité de ce stage pour faire un point d'actualité sur la réforme de la voie pro. Tout le monde s'accorde à dénoncer le projet de l'année de terminale à la rentrée 2024. Il est inconcevable d'avancer les épreuves en mars ou avril, de faire partir tous les élèves en même temps et d'enlever encore des heures de cours. Quelles vont être les incidences sur la DHG ? Les disciplines impactées ? Quand le gouvernement renoncera-t-il à sa logique purement comptable ? Les élèves ont besoin de plus et de mieux d'école, pas de moyens en baisse. ■

Abdelatif ATOUF, Annie SCHEIDEL
Co-secrétaires académiques
SNUEP-FSU Créteil



© Annie Scheidel

« UN TRÈS BON ACCUEIL, DES ÉCHANGES ENTRE COLLÈGUES, DES TRAVAUX PRATIQUES FAISANT SUITE AUX ÉTUDES DES INDICES DE POSITION SOCIALE, DES GRILLES HORAIRES ET VOLUMES COMPLÉMENTAIRES, NOUS SOMMES REPARTIS MIEUX INFORMÉS, PLUS EXPÉRIMENTÉS SUR LA DHG ET SES CONSÉQUENCES SUR NOS CONDITIONS DE TRAVAIL ET CELLES DE NOS ÉLÈVES. REVENUS DANS NOTRE LP, NOUS PARTAGEONS NOS INFOS ET POUVONS EXIGER PLUS DE TRANSPARENCE. »

RENNES

Stage Loi Avenir Pro

Le 9 novembre dernier, 26 collègues ont participé au stage organisé par le SNUEP-FSU Bretagne sur la loi *Pour la liberté de choisir son avenir professionnel* de 2018 et ses conséquences pour nos établissements et nos élèves. Jérôme Dammerey, membre du bureau national, est intervenu sur le financement à outrance de l'apprentissage et sur la réorganisation de la formation professionnelle initiale autour de cet axe devenu prioritaire, et que la formation scolaire actuelle est sommée de copier. Le modèle, l'idéologie, le langage même traduisent l'influence de l'entreprise. Le terme « compétence » a supplanté celui de « qualification ». Ce changement lexical témoigne d'une logique

de destruction des diplômes au profit de savoirs parcellaires adaptés aux besoins immédiats des entreprises.

Précis et dense, le tableau brossé par Jérôme a fait la démonstration d'un modèle systémique qui ne laisse que peu de place à un enseignement professionnel émancipateur. Les stagiaires ont pu évoquer leur inquiétude à propos d'une des conséquences directes de la loi : la réforme en cours du lycée pro, en particulier pour l'année de terminale et l'angoissant manque d'informations et de chiffres sur l'avenir des filières tertiaires. ■

Florence DRÉAN
Co-secrétaire académique
SNUEP-FSU Rennes



© Florence Dréan

Fabrice,

Participant au stage du 14 novembre à Créteil

« LE STAGE SYNDICAL NOUS A PERMIS DE CONFRONTER LE DISCOURS INSTITUTIONNEL À LA RÉALITÉ DES CHIFFRES ET D'ACCÉDER À UNE INFORMATION SOURCÉE ET CADRÉE AFIN DE NOUS POSITIONNER EN CONSCIENCE, NOTAMMENT CONCERNANT LA QUESTION DU PACTE ET DE SES INCIDENCES DIRECTES SUR LE MÉTIER D'ENSEIGNANT·E EN LYCÉE PROFESSIONNEL. »

Karine et Catherine,

Participantes au stage du 9 novembre à Rennes

LA SUBORDINATION RENFORCÉE

Le ministère a réécrit les lignes directrices de gestion (LDG) concernant les carrières, que la FSU a contestées. Dans la droite ligne de sa conception du dialogue social, il n'a concédé que des modifications à la marge. L'ensemble des OS a rejeté ces nouvelles LDG lors du CSA MEN de novembre.

La fin des règles statutaires nuit gravement à la santé



Parmi les nombreux points évoqués dans ces LDG figure la retraite progressive mise en place par la dernière réforme. Le SNUEP-FSU, étonné de voir apparaître ce dispositif dans ce texte, exige que les collègues qui en feraient la demande obtiennent satisfaction. Le ministère, par son refus de l'automatité, persiste à laisser le pouvoir de décision aux académies. Le SNUEP-FSU pèsera de tout son poids dans les rectorats pour que les enseignant.es proches d'un départ à la retraite puissent cesser progressivement leur carrière.

RECONVERSIONS

Le SNUEP-FSU a demandé que les collègues bénéficient d'un réel accompagnement à la reconversion, avec décharges horaires. Nous avons particulièrement insisté sur les enseignant.es de tertiaire majoritairement visé.es par les réformes, contraint.es à des reconversions forcées. Le ministère, opposé à la notion de décharge, a indiqué qu'un accompagnement le plus large possible serait néanmoins mis en place.

certain.es PLP, qui se trouvent de fait pénalisé.es par rapport aux autres.

CLASSE EXCEPTIONNELLE AU MÉRITE

Mais les modifications les plus importantes concernent l'accès à la classe exceptionnelle. Le ministère campe sur sa volonté de promotion « au mérite » allant même jusqu'à indiquer que tous les enseignant.es n'ont pas vocation à terminer leur carrière à ce grade. Ce passage s'effectuerait par le choix arbitraire des chef.fes d'établissement et des IEN. Sans obtention d'un avis « très favorable », les collègues ne pourraient figurer dans le tableau d'avancement. Le passage serait bloqué avec un avis favorable ou une opposition, laissant les enseignant.es à la merci de leurs CE et inspecteurs pour cette promotion. Le SNUEP-FSU exige un barème sur le modèle de celui de la hors classe avec des avis pérennes qui permettent un passage automatique au bout de 3 ans dans le 7^{ème} échelon. Avec le recul de l'âge de la retraite, des collègues pourraient rester bloqué.es 15 ans à la hors classe et n'avoir que la GIPA¹ comme augmentation salariale. Le SNUEP-FSU exige la modification du projet, avec une réelle égalité F/H et le retrait de ces propositions iniques, contraires aux promesses du ministère sur la fluidité des fins de carrière. ■

Frédéric ALLÈGRE, Pascal MICHELON
1. Garantie individuelle de pouvoir d'achat

INTER 2024 : VÉRIFIEZ VOS BARÈMES !

La phase de vœux ainsi que l'envoi des confirmations de mutation viennent de se terminer. Les rectorats travaillent maintenant sur les dossiers des candidat.es à mutation afin de déterminer leurs barèmes.

Ces derniers seront affichés sur SIAM durant la 2^{ème} quinzaine de janvier (les dates dépendent de votre académie). Durant cette période, il vous faudra absolument les consulter afin de les vérifier et de faire un recours en cas de souci.

Encore une fois, ne restez pas seul.e face à l'administration ! Contactez votre section académique du SNUEP-FSU afin d'être assisté.e pour contrôler, contester votre barème et entamer un recours, si besoin. ■

Frédéric ALLÈGRE

POINT D'INDICE, PRIMES, INDEMNITÉS...

LES SALAIRES NE SUIVENT TOUJOURS PAS L'INFLATION

Fin octobre, malgré 4 % de hausse des prix sur un an, le ministre de l'Économie tentait de faire croire à la fin de la crise inflationniste. Même si elle est moindre qu'en début d'année, l'inflation reste élevée et les mesures salariales ne suivent pas.



© Marie-Caroline Guérin

L'inflation peut « ralentir » ou « tomber » à 4 %, les titres de presse ou propos politiques ne peuvent faire oublier qu'elle est toujours importante. La baisse des prix à la consommation au cours du mois de septembre reste une exception. Halte donc au satisfecit, d'autant que, selon les industriels et les tenants de la grande distribution, les prix ne diminueront pas en 2024. Les augmentations salariales obtenues à la suite des mobilisations sont par conséquent loin de suffire, ne serait-ce qu'à maintenir le pouvoir d'achat.

UN DÉCROCHAGE QUI DURE

Depuis la désindexation de la valeur du point d'indice sur les prix au début des années 80, les salaires subissent un décrochage jamais enrayer. Les mesures générales d'augmentation du point ne compensent pas l'inflation et les mesures propres à l'Éducation nationale ne rattrapent pas le retard accumulé. Si plus personne ne le conteste, l'engagement présidentiel d'une augmentation sans condition de 10 % pour tous les personnels ne sera pas tenu, le ministre G. Attal ayant déjà sifflé la fin des augmentations.

Pourtant, les mesures prises ces deux dernières années (augmentation du point d'indice de 3,5 % en juillet 2022 et 1,5 % en juillet 2023, doublement de l'ISOE) sont loin de compenser les pertes liées au gel de la valeur du point lors du premier quinquennat.

L'ATTRACTIVITÉ PASSE AUSSI PAR LA FICHE DE PAIE

L'ajout de 5 points d'indice uniformément sur toutes les grilles au 1^{er} janvier prochain est le seul coup de pouce annoncé pour les fonctionnaires en 2024. Ces 20 € net par mois représentent une augmentation de 1,3 % hors primes la première année de carrière, de 0,8 % au 10^e échelon et de seulement 0,6 % en fin de hors classe, une aumône. L'inflation ne « tombant » pas à ce niveau, le bilan salarial restera négatif.

Pour le SNUEP-FSU, la proposition de missions supplémentaires à travers le pacte LP et la multiplication des heures supplémentaires ne sont pas la solution et ne règlent pas l'épineux sujet salarial. ■

Axel BENOIST

PRÉCARITÉ ET INÉGALITÉS À L'ÉDUCATION NATIONALE

Le *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2022-2023* que vient de publier le ministère confirme une dégradation chez les PLP. Les effectifs baissent depuis 2009 (moins 9574 titulaires), tandis que la part des non titulaires progresse : elle est passée de 10 à 16 % en 6 ans, accentuant un peu plus la précarité du métier. Les réformes successives n'ont pas seulement supprimé des postes, elles ont accentué la pénurie d'enseignant·es.

Il faut dire que le métier est de moins en moins attractif. Le salaire de base ne suit pas l'inflation. La part des primes augmente (elle est passée de 12 % à 15,1 % du salaire entre 2015 et 2021 pour les enseignants titulaires du 2nd degré), ce qui accroît les inégalités salariales.

Les inégalités sont aussi liées au temps partiel : 19,4 % des enseignant·es non titulaires y sont contraint·es (21,8 % pour les seules femmes). Parmi les titulaires, cela concerne 11,6 % des femmes contre 4,7 % des hommes. Ce temps partiel contribue à ralentir l'évolution de carrière des femmes : 7,3 % ont accédé à la classe exceptionnelle en 2022 contre 8,2 % d'hommes.

Le rapport de la DEPP traite également des congés pour accident du travail et maladie professionnelle. Si en 2021-2022, les professeur·es d'EPS sont les plus fréquemment arrêté·es pour ces motifs, 2,7 % d'entre eux contre 0,9 % des PLP, les taux sont très variables d'une spécialité à l'autre : il est par exemple de 2,9 % chez les PLP de la spécialité « construction et réparation en carrosserie ».

Dans les instances et les établissements, le SNUEP-FSU continuera à défendre les conditions de travail de l'ensemble des PLP afin de réduire ces risques.

Et pour plus d'équité, il revendique toujours une augmentation de l'indice à hauteur de l'inflation. ■

Coralie RAVEAU

MALADIE, DÉCÈS, INVALIDITÉ

NOUVEAUX DROITS STATUTAIRES EN PRÉVOYANCE

En octobre, afin d'empêcher un recul des droits, les syndicats, à l'exception de FO, ont validé l'accord interministériel sur la prévoyance. Les dispositions sont de nature à permettre un couplage avec la santé et à inciter les personnels à adhérer aux contrats collectifs.



© Christophe Mayam

INCAPACITÉ

Dès 2024, les personnels en situation d'incapacité auront de meilleures conditions d'accès au congé longue maladie (CLM). Il sera désormais accessible après un congé longue durée (CLD) pour la même pathologie et la liste indicative des pathologies ouvrant droit au CLM sera actualisée. L'indemnisation sera améliorée statutairement : les personnels en CLM percevront 100 % du traitement indiciaire et 33 % de l'indemnitaire pérenne la première année puis 60 % de cette assiette les deux années suivantes, et même 80 % pour les agent·es adhérent·es à la couverture complémentaire. Si l'élargissement de l'assiette aux indemnités permettra une augmentation des indemnisations, elle révèle surtout la part grandissante des indemnités et primes dans la rémunération. Le SNUEP et la FSU continuent d'exiger leur intégration au traitement indiciaire.

Avec l'accord interministériel en prévoyance, les contractuel·les voient leurs conditions d'octroi et d'indemnisation des congés maladie et congés de grave maladie alignées sur celles des congés de maladie ordinaire et CLM des titulaires. Ces congés seront désormais accessibles au bout de quatre mois de service.

INVALIDITÉ ET DÉCÈS

La situation des personnels reconnus invalides sera améliorée par la mise en œuvre des dispositions de l'accord d'ici 2027. L'invalidité n'entrainera plus la mise à la retraite d'office. Les agent·es reconnu·es invalides pourront poursuivre leur carrière et percevoir une rente en fonction de leur capacité à exercer ou non une activité et du besoin d'assistance d'une tierce personne.

Le capital décès ne sera plus soumis à des conditions d'âge et de durée de service. Son montant correspondra à une année

de rémunération brute à l'indice détenu le jour du décès. Pour les contractuel·les, le montant sera égal à l'intégralité des émoluments des douze derniers mois.

Avec la validation de l'accord, une rente éducation est créée pour les enfants de l'agent·e décédé·e. Une rente viagère est également créée pour les enfants en situation de handicap sans condition d'âge. Cette création et les améliorations du capital décès sont clairement positives pour les ayants-droit des personnels qui décèdent en cours de carrière.

COMPLÉMENTAIRE EN CONTRAT COLLECTIF

La souscription de garanties complémentaires ne sera pas laissée à la seule loi du marché. Les ministères auront l'obligation de participer à hauteur de 7 € à une complémentaire prévoyance à adhésion facultative. Si aujourd'hui cela représente à peu près la moitié d'une cotisation, le SNUEP et la FSU continuent d'exiger la participation à hauteur de 50 % pour que l'augmentation des prix soit prise en compte. Nous poursuivons également notre action pour une meilleure prise en charge du congé maladie ordinaire. ■

Axel BENOIST

COR¹ : CHANGEMENT DE PRÉSIDENCE OPPORTUNE OU OPPORTUNISTE ?

Après neuf années à la présidence du COR, Pierre-Louis Bras est remplacé par l'économiste Gilbert Cette. Le gouvernement se défend d'un remplacement opportuniste mais la question se pose étant donné l'intégrité de l'ancien président. Lors des débats sur la réforme des retraites, celui-ci n'hésitait pas à contredire les intox et éléments de communication du gouvernement, en rendant compte fidèlement des projections objectives du conseil.

Il ne faut pas non plus perdre de vue les orientations du nouveau président qui a ouvertement soutenu E. Macron lors de la dernière campagne présidentielle en signant une tribune avec 40 autres économistes.

Le SNUEP-FSU rappelle son attachement à l'indépendance du COR et exige le respect des règles d'impartialité qui le caractérisent. ■

Frédéric ALLÈGRE

1. Conseil d'orientation des retraites

RASSEMBLEMENT NATIONAL : ENNEMI DE CLASSE

Le Rassemblement national revendique le statut d'opposant naturel à la Macronie. Si le projet présidentiel est malheureusement bien connu et que chacun sait que le RN est l'ennemi de la République et de son école, qu'en est-il précisément des propositions de Marine Le Pen ?

Dans ses « 22 mesures pour la France », l'école arrive seulement en 15^e position et se résume en 4 points :

► **Focalisation sur les « savoirs fondamentaux** » qu'affectionnent particulièrement MM. Macron & Attal. Qu'il s'agisse d'une conception archaïque et étiquetée de l'école, ou d'un renoncement pour les élèves qui devraient se contenter de savoirs élémentaires compatibles avec des enjeux de rentabilité, cette obsession illustre une profonde méconnaissance de l'école et représente un danger pour l'émancipation des jeunes.

► **Instauration de l'uniforme.** Vision fantasmée d'une école de l'ordre et de la discipline ou bien écran de fumée pour taire les vrais enjeux ? Dans tous les cas, il est certain que ce n'est pas en légiférant sur les tenues des élèves que seront pris en compte les enjeux scolaires et satisfait

les besoins de notre jeunesse et des personnels de l'Éducation nationale.

► **Suppression de la « bureaucratie ».** Le projet consisterait donc à supprimer des emplois administratifs pour faciliter le fonctionnement de l'administration et poursuivre le démantèlement des corps intermédiaires, dont les syndicats.

► **Revalorisation des salaires des enseignants.** Aucun chiffre n'est donné. Seule la notion de mérite est évoquée. L'égalité, y compris entre enseignant·es, n'est pas une priorité.

Les considérations sur l'école du RN se cantonnent donc à « restaurer » un fantasme d'ordre et d'obéissance. Ce projet de restauration n'est en définitive qu'une déclinaison brutale et moins masquée du programme de « Refondation » porté par le Président Macron et ses affidé·es. ■

Ludwig RUAULT



© Marie-Caroline Guérin

NOS RIPOSTES ANTIFASCISTES

Face aux menaces des extrêmes droites qui se répandent et s'établissent en France et en Europe, le mouvement social et syndical a un rôle de rempart à jouer. Le réseau VISA, Vigilances Initiatives Syndicales Antifascistes¹, propose ainsi des arguments afin de contrer les pseudo-solutions avancées par les extrêmes droites. Il joue aussi un rôle de vigie et de veille afin de mieux suivre la « nébuleuse fasciste » (carte mise à jour en septembre 2023 – La Horde). Plus que jamais, pour combattre les idées d'extrême droite et leurs diffusions, nous devons unir nos forces et rappeler que l'ennemi n'est pas l'étranger mais bien les politiques libérales qui engendrent misère et exploitation dès l'école. ■

Olivier BAUDOUIN

1. <https://visa-isa.org/>

L'ÉCOLE DANS LE VISEUR DE L'EXTRÊME DROITE

L'association d'extrême droite Parents Vigilants a pu présenter ses objectifs et ses méthodes sous les ors de la République le 4 novembre dernier. Stéphane Ravier, sénateur Reconquête, avait officiellement invité les membres de cette association créée par Éric Zemmour. Dans le viseur, les séances d'éducation à la vie sexuelle et affective, les cours d'histoire sur l'islam, des sorties scolaires et projets pédagogiques sur les migrations, des conférences sur les LGBTIphobies. Ces thèmes étant insupportables pour l'extrême droite, Parents Vigilants multiplie les actions pour qu'ils disparaissent de l'École : dénonciation sur les réseaux sociaux et campagne de harcèlement en ligne, avec parfois des rassemblements devant les établissements et la divulgation des noms des personnes ayant simplement fait leur travail.

Remettant en cause, au nom d'une idéologie inerte, l'école publique, laïque et émancipatrice, ainsi que la liberté pédagogique, l'extrême droite use de menaces et de procédés malfaisants pouvant aller jusqu'à rendre nécessaire une protection policière pour certain·es de nos collègues. Une collègue de philosophie porteuse d'un projet interdisciplinaire sur l'exil et les frontières a subi des outrances xénophobes puis des menaces personnelles à la suite de la diffusion d'informations l'identifiant. Le colloque organisé au Sénat par Parents Vigilants a été critiqué et dénoncé par de nombreuses voix, dont celle de la FSU. Mais pas par le ministre de l'Éducation nationale. Mi-novembre, une intersyndicale FSU, UNSA, Sgen-CFDT, CGT Educ'action, SUD éducation, déterminée à faire front contre les extrémismes réactionnaires, a interpellé G. Attal, exigeant des paroles et des actes forts pour que les obscurantistes et les porteurs de haine n'aient pas leur place à l'École. ■

Axel BENOIST

**TERMINALE
BAC PRO
AMPUTÉE**

**Agissons
luttons**
UN AUTRE LYCÉE PRO EST POSSIBLE

**EN GRÈVE
MARDI 12 DÉCEMBRE**

SNUEP
F.S.U.

LE SYNDICAT
DE L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL
PUBLIC



VOIE PRO